

N°	0	9	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil six Le vendredi 31 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Couverture des sols en hiver (CIPAN)	Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY. Absents excusés : AUBRY (pouvoir à M. COET), ARCILLON, BIGNON, JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), MAUGEZ, MAQUET.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Couverture des sols en hiver (CIPAN)</u>
2 février 2006	Bien que le SAGE ne soit pas encore commencé, M. SENEAL signale, qu'en Seine-Maritime la Chambre d'agriculture aide techniquement à la mise en place de cultures dites intermédiaires. Celles-ci s'avèrent efficaces, notamment pour lutter contre les ruissellements et limiter les intrants dans la rivière ou la nappe. Dans ce cadre, il peut être proposé aux agriculteurs volontaires le remboursement des semences en contrepartie du travail de semis et de destruction mécanique ou chimique du couvert par l'agriculteur.
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	10
	Financement département 76 (10€) + Agence de l'eau SN (12€) = 22 €/ha <i>Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et considérant l'intérêt de favoriser la pratique des cultures intermédiaires (limitation des phénomènes d'érosion, de ruissellement, de turbidité, des nitrates dans les champs de captage), décide au titre de l'année 2006, de reverser aux agriculteurs inclus dans le périmètre du SAGE Bresle, les aides du département 76 et l'agence de l'eau Seine-Maritime destinées à promouvoir la pratique de cultures intermédiaires. Cette aide est plafonnée à 22€ HT/ha mis en culture.</i> <i>Le conseil souhaite également que des rapprochements soient opérés avec des partenaires similaires sur les autres départements du bassin de la Bresle (Somme et Oise).</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL